

Date d'impression: 03.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CONLOC UV 685

Groupe du produit: Colle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Colle UV

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG

Rue: Kaltenbrunn 27

Lieu: D-82467 Garmisch-Partenkirchen

Téléphone: +49 (0)8821 956 90 Téléfax: +49 (0)8821 956 990

e-mail: info@ego.de

Interlocuteur: Laboratoire Téléphone: +49 (0)8821 956 960

e-mail: EGO-Labor@ego.de

Internet: www.ego.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)

en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acrylate d'isobornyle

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

l'acide acrylique

(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

F - fr

Date d'impression: 03.05.2023



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 2 de 12

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec précaution et abondamment à l'eau

et au savon.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation

locale

Conseils supplémentaires

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas nécessaire.

2.3. Autres dangers

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº	1272/2008)			
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle			< 40 %	
	227-561-6				
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. H319 H317 H335 H400 H410	1B, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aq	juatic Chronic 1; H315		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		< 25 %		
	212-782-2	607-124-00-X			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens.	1; H315 H319 H317			
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoï		< 5 %		
	201-177-9	607-061-00-8			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute T H332 H312 H302 H314 H400	ox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Ac	quatic Acute 1; H226		
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)trimé		< 3 %		
	219-784-2		01-2119513212-58		
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412				
	•				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
5888-33-5	227-561-6	Acrylate d'isobornyle	< 40 %
	dermique: DL	50 = > 3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4350 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	< 25 %
	par voie orale:	DL50 = 5050 mg/kg	
79-10-7	201-177-9	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	< 5 %
		CL50 = > 10 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 300 mg/kg STOT SE 3; 00	
2530-83-8	219-784-2	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane	< 3 %
	par inhalation: DL50 = 8025 n	CL50 = > 5,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 4250 mg/kg; par voie orale: ng/kg	

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Démangeaisons, éruptions cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2). Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.



Date d'impression: 03.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Quantités conidérables: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 7, 8, 12, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter une exposition directe au soleil.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Non demandé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

colle UV

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 5 de 12

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	29		VME (8 h)	
		20	59		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane				
Salarié DNEL,	aigu	dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	147 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	21 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	147	

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environn	Milieu environnemental Valeur		
2530-83-8	2530-83-8 (3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane		
Eau douce		1 mg/l	
Eau de mer		0,1 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l	
Sol		0,13 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l	

Conseils supplémentaires

Établissement des DNEL: Ces informations ne sont pas disponibles.

Dérivation de PNEC [Concentration sans Effet Prévisible]: Ces informations ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Ne pas exposer la peau et avant tout les yeux aux rayons UV directs ou réfléchis pendant la polymérisation du produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains

Gants de protection: Matière des gants Caoutchouc nitrile

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 6 de 12

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. appareil respiratoire avec filtre A

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur: limpide, incolore
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: indéterminé

Testé selon la méthode

Date d'impression: 03.05.2023

Point de fusion/point de congélation: donnée non disponible Point d'ébullition ou point initial d'ébullition donnée non disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: donnée non disponible Limite inférieure d'explosivité: donnée non disponible Limite supérieure d'explosivité: donnée non disponible

Point d'éclair: 101 °C PMCC (Penski-Martens)

Température d'auto-inflammation: donnée non disponible Température de décomposition: donnée non disponible donnée non disponible pH-Valeur: Viscosité cinématique: indéterminé Hvdrosolubilité: insoluble La vitesse de dissolution: indéterminé Coefficient de partage n-octanol/eau: indéterminé donnée non disponible Pression de vapeur: Densité: donnée non disponible Densité de vapeur relative: donnée non disponible non applicable Caractéristiques des particules:

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:donnée non disponiblePoint de ramollissement:donnée non disponibleViscosité dynamique:donnée non disponible

Information supplémentaire

Le produit: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Date d'impression: 03.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 7 de 12

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle							
	orale	DL50 mg/kg	4350	rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3000	lapin				
868-77-9	méthacrylate de 2-hydro	xyéthyle						
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat				
79-10-7	acide acrylique; acide pr	acide acrylique; acide prop-2-énoïque						
	orale	DL50 mg/kg	> 300	Rat				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 1000	Lapin				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 10 mg/l	Rat				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l					
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)pr	opyl)trimétho	xysilane					
	orale	DL50 mg/kg	8025	rat	OCDE Ligne directrice 401			
	cutanée	DL50 mg/kg	4250	lapin	OCDE Ligne directrice 402			
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	> 5,3	rat	OCDE Ligne directrice 403			



Date d'impression: 03.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 8 de 12

Irritation et corrosivité

Irritant pour la peau.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

donnée non disponible

Expériences tirées de la pratique

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Le test concernant les effets aquatiques aigus et chroniques détermine qu'un label écologique n'est pas

Date d'impression: 03.05.2023



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 9 de 12

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
5888-33-5	Acrylate d'isobornyle								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,8 mg/l	96 h	Danio rerio (poisson zèbre)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,7 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna				
868-77-9	868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas				
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)pro	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	55 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	OCDE Ligne directrice 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	255 mg/l	72 h	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	OCDE Ligne directrice 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	473 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE Ligne directrice 202			
	Toxicité pour les poissons	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna				
	Toxicité pour les algues	NOEC	53 mg/l	3 d	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	OCDE Ligne directrice 201			

12.2. Persistance et dégradabilité

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source	·	
	Évaluation					
2530-83-8	(3-(2,3-époxypropoxy)propyl)triméthoxysilane					
	OCDE Ligne directrice 301 (aérobique)	37%				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
79-10-7	acide acrylique; acide prop-2-énoïque	0,35

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible



Date d'impression: 03.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 10 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas décharger dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales / nationales. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre	(ADR/RID)
---------------------	-----------

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Non réglementé

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

CONLOC UV 685

Date de révision: 01.02.2023 Code du produit: 7406856_0 Page 11 de 12

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,5,6,7,8,9,10,11,12,13,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.



Date d'impression: 03.05.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

	CONLOC UV 685				
Date de révision: 01.02.2023	Code du produit: 7406856_0	Page 12 de 12			
H319	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.				
H332	Nocif par inhalation.				
H335 Peut irriter les voies respiratoires.					
H400	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.				

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

H410

H412

Ces indications sont fondées sur l'état acturl de nos connaissances, mais ne constituent pas une gatantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)